

Appel à initiatives territorial 2017

Soutien au plan d'action Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT)

Dans le cadre du Pacte pour le développement du territoire – signé en septembre 2014 avec le conseil régional d'Île-de-France et le conseil départemental de Seine-Saint-Denis – Est Ensemble a lancé en janvier 2017 une démarche partenariale de GPECT sur deux filières en développement : l'hôtellerie-restauration et le numérique. A travers ce dispositif, nous poursuivons deux objectifs stratégiques :

1. Connaître et analyser les besoins en emplois et en compétences, actuels et futurs, des entreprises du territoire ;
2. Favoriser l'adéquation entre ces besoins et les dispositifs d'emploi, de formation professionnelle et d'insertion déployés sur le territoire, pour in fine sécuriser les parcours des actifs dans ces secteurs, et rapprocher offre et demande d'emploi.

Un travail de diagnostic des besoins en emplois-compétences des entreprises locales a été conduit au cours du 1^{er} semestre de l'année 2017, pour chacune des filières et en étroite collaboration avec Pôle Emploi. Il a permis d'identifier des besoins communs, et de dégager des orientations opérationnelles pour y répondre. Celles-ci sont présentées ci-après. Il revient désormais à Est Ensemble et à ses partenaires¹ de concrétiser ces orientations, à travers l'élaboration de plans d'actions partenariaux, en concertation avec les entreprises locales.

Ces plans d'actions mobiliseront prioritairement les dispositifs emploi-formation existants. Ils permettront ainsi d'optimiser la mise en œuvre du « droit commun » sur le territoire d'Est Ensemble, en l'adaptant aux spécificités locales. Cependant, ils constitueront également des terrains d'expérimentations de solutions nouvelles pour répondre aux besoins en emplois-compétences des entreprises locales.

Le présent appel à projet vise à soutenir la mise en œuvre des plans d'actions GPECT sur les filières hôtellerie-restauration et numérique.

Ce document présente aux porteurs les critères d'éligibilité, les modalités d'instruction et le calendrier leur permettant de répondre à cet appel à projet, lancé par Est Ensemble pour l'année 2017. Il accompagne le dossier de demande de subvention, qu'il appartient aux porteurs de projets de renseigner.

¹ Collectivités territoriales, OPCA, club d'entreprises, fédérations professionnelles, clusters, pôles de compétitivité, organismes de formation, associations...

Règlement

Le présent règlement présente les critères d'éligibilité des projets proposés, ainsi que les modalités d'instructions qui permettront de sélectionner les projets à retenir.

Article 1 – Opérateurs et nombre de projets éligibles

L'ensemble des porteurs, personnes morales de droit public comme privé, est éligible, quel que soit le lieu d'implantation du siège social de la personne morale.

Y compris lorsque sa mise en œuvre porte sur un territoire plus large que le territoire d'Est Ensemble, l'action proposée doit avoir comme bénéficiaires des dirigeants d'entreprises d'Est Ensemble et/ou des actifs du territoire (salariés et/ou demandeurs d'emploi).

Chaque porteur ne pourra pas déposer plus d'un dossier en réponse à l'appel à projets.

Article 2 – Priorités de l'appel à initiatives GPECT 2017

Pour la filière hôtellerie-restauration

1. Former les salariés les moins qualifiés à la maîtrise d'un socle de compétences partagées

A travers la démarche de GPECT, Est Ensemble souhaite créer les conditions favorables à une mise en œuvre sur son territoire, des formations de droit commun qui existent sur ces sujets (formations sur la maîtrise des langues, du savoir-être...) en y ajoutant une dimension territoriale et sur mesure. Cet appel à projet pourra par exemple financer une ingénierie locale dédiée à cet objectif.

2. Appuyer la transition numérique des TPE du secteur

Il pourra s'agir d'actions visant à :

- ⇒ Sensibiliser les dirigeants d'entreprises à la transition numérique et à ses applications concrètes dans l'activité
- ⇒ Donner accès à des ressources pour guider les dirigeants dans la digitalisation
- ⇒ Mobiliser une offre de diagnostic, de conseil et de formation pour les entreprises pour gérer leur transition numérique

3. Promouvoir l'alternance auprès des entreprises du territoire

A travers la GPECT, Est Ensemble souhaite soutenir des actions sur ce sujet, qui visent à expérimenter des approches et des méthodologies innovantes, adaptées aux réalités et aux contraintes des entreprises de l'hôtellerie-restauration.

Pour la filière économie numérique et créative

1. Organiser des actions de découverte des métiers

Les publics éloignés de l'emploi ne s'orientent pas, ou peu, vers les opportunités que représentent les métiers du numérique. Ceux-ci peuvent paraître inaccessibles à leurs yeux, et ces représentations déclencher des mécanismes « d'auto-censure ». Cet appel à projet vise à financer des actions de découverte.

2. Organiser des actions de recrutements par les compétences

Les entreprises ont des besoins significatifs sur 3 métiers : développeur-euse, technicien-ne télécom, commercial-e. Pour répondre à ces besoins, Est Ensemble souhaite soutenir la mise en œuvre d'actions collectives de recrutements par les compétences. Ces actions pourront intégrer des modules de formation intensifs.

3. Mettre en place des actions pour renforcer l'attractivité des TPE et PME locales de la filière, afin notamment de soutenir leurs démarches de recrutement

Cet appel à projet pourra soutenir l'organisation d'actions locales de type de « forum », resserrées sur les métiers du numérique en tension. Il s'agira de mettre en relation des entreprises locales, des établissements de formation, Pôle Emploi, des réseaux d'entreprises autour d'initiatives concrètes (entretiens, mises en situation, détections de potentiel...).

Les porteurs devront proposer des modalités originales de rencontre entre les acteurs, et expérimenter des nouvelles techniques de mise en relation.

Article 3 – Critères d'examen des projets déposés

Les projets déposés seront examinés en particulier au regard des critères suivants :

Sur la forme, le dossier devra :

- Être complet (ensemble des pièces à fournir transmises),
- Être intégralement renseigné.

Sur le fond, le projet devra :

- Respecter les critères d'éligibilité (cf. supra article 2),
- Être commencé avant la fin de l'année 2017 et s'achever au plus tard mi-juillet 2018.

Les dossiers respectant les règles de forme et de fond seront examinés au regard des critères suivants :

La connaissance des filières cibles

Les références du porteur dans les domaines d'activités ciblés actuellement par la démarche de GPECT seront prises en compte. Il devra justifier d'une bonne connaissance des pratiques RH des entreprises, de leurs besoins et problématiques en la matière, des métiers liés à ces filières et de leurs évolutions.

La collaboration avec des entreprises locales

Le projet proposé devra impliquer plusieurs entreprises locales, de l'une ou l'autre des 2 filières concernées par la démarche, et ce quelles que soient les finalités envisagées.

Le cas échéant, le porteur indiquera dans son dossier les entreprises partenaires déjà identifiées. Sinon, il décrira précisément les démarches qui seront engagées pour nouer des partenariats avec des établissements du territoire.

La dimension partenariale du projet

Le projet proposé devra prendre en compte l'environnement dans lequel il s'inscrira, et prévoir des modalités de travail avec les acteurs locaux compétents.

Les porteurs de projets qui cherchent à mutualiser leurs idées, leurs ressources financières, matérielles et humaines, et qui proposent ainsi des projets multi-acteurs seront valorisés.

La mise en place d'une démarche d'évaluation

Le porteur du projet devra proposer une méthodologie d'évaluation précise, adaptée aux moyens engagés et permettant une analyse objective des résultats obtenus. Des indicateurs précis devront être spécifiés dans le dossier.

Le bilan de cette évaluation figurera dans le bilan de l'action, transmis aux services de l'Établissement public territorial au terme du projet.

Article 4 – Modalité de financement de l'appel à projet : dépenses éligibles et taux d'intervention

Les dépenses éligibles se composent de dépenses de fonctionnement exclusivement imputables à la mise en œuvre des projets retenus dans le cadre de ce dispositif.

Le critère de participation est le suivant : les projets seront subventionnés au maximum à hauteur de 70%, avec un plafond de subventionnement fixé à 20 000 (soit une action à 28 500€).

Article 5 – Modalités de versement des aides

70% du montant octroyé sera versé au début de l'action (après le vote des instances territoriales), puis 30 % à la fin de l'action, après réception du bilan final de l'opération, transmis par le porteur aux services territoriaux. Le bilan devra présenter des éléments précis d'évaluation de l'action, au regard des objectifs fixés initialement.

Article 6 – Obligation en matière de communication

Le bénéficiaire s'engage à faire clairement apparaître la contribution d'Est Ensemble au(x) projet(s) (co)financés dans tous les documents et/ou actions liés à ce(s) dernier(s).

Il s'engage en particulier :

- à faire figurer le logo d'Est Ensemble sur chaque support de communication externe ou interne, physique ou numérique, y compris communiqué et dossier de presse, et ce dans le respect de la charte graphique d'Est Ensemble ;

- à soumettre avant parution chacun de ces supports à une validation de la direction de la communication d'Est Ensemble (via l'adresse communication@est-ensemble.fr), avec au minimum deux jours ouvrés d'avance (délai au terme duquel une non réponse vaudrait approbation) ;
- à mentionner le soutien d'Est Ensemble dans ses correspondances avec des interlocuteurs extérieurs, en particulier, le cas échéant, les bénéficiaires finaux du/des projet(s) ;
- à informer sans délai Est Ensemble de toute sollicitation émanant de la presse et proposer à cette dernière une prise de contact avec Est Ensemble pour éventuelle réponse complémentaire ;
- à informer Est Ensemble a minima 1 mois à l'avance de tout projet de manifestation événementielle en lien avec le(s) projet(s), charge à Est Ensemble d'examiner l'opportunité de s'y faire représenter.

En cas de non-respect de ces engagements, Est Ensemble se réserve la possibilité de revoir le montant de la subvention à la baisse.

Article 7 – Modalités d'instruction des dossiers

Retrait: Les documents sont téléchargeables sur www.est-ensemble.fr. Ils peuvent également être transmis par mail sur demande à l'adresse suivante emploi.insertion@est-ensemble.fr

Remise: Les documents renseignés seront à envoyer avant le **18 septembre 2017 à 17h** impérativement, en version électronique par mail à l'adresse emploi.insertion@est-ensemble.fr, et à envoyer /déposer en version papier à l'adresse suivante :

Établissement Public Territorial Est Ensemble
 Direction de l'Emploi et de la cohésion sociale
 À l'attention de Théo GODARD
 100, avenue Gaston Roussel
 93232 Romainville Cedex

Les dossiers éligibles seront instruits par les deux directions suivantes :

- Emploi et cohésion sociale
- Développement Economique

L'information des porteurs retenus se fera par courrier après passage au bureau territorial d'Est Ensemble.

Pour toute question relative à cet appel à initiatives, les porteurs de projet peuvent contacter :

- Danièle Roditi, responsable du Pôle stratégie et partenariat, à la Direction de l'emploi et de la cohésion sociale : daniele.roditi@est-ensemble.fr (contact : 01 79 64 53 31/01 79 64 52 60).
- Théo Godard, animateur du Pacte pour le développement du territoire, à la Direction de l'emploi et de la cohésion sociale : theo.godard@est-ensemble.fr (contact : 01 83 74 59 91).